Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609122-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 21/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/09/122

Séance du 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, HAUPAS Patrick, LANNUZEL Pierre-Yves, GUERIN Didier conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DESSA Julien et mesdames FILATRE Renée, PETIT Emmanuelle.

Était absent : Madame ROUAULT Aurélie et monsieur PERRIN Evan.

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et madame PETIT Emmanuelle à madame GERNIGON Christèle.

DELIBERATION 2026/09/122 : TOURISME - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL POUR LA SPL BROCELIANDE DEVELOPPEMENT TOURISME.

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE : *pour donner suite à la commission générale ou il a été présenté le projet d'augmentation du capital de la SPL il convient de le formaliser.*

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de statuts de la SPL Brocéliande développement tourisme ;

Vu l'avis favorable de la commission générale du 13 octobre 2026 ;

Considérant que cette modification statutaire demande un ajout de capital de 50 000 euros soit au prorata de l'actionnariat de la commune de 10% 5 000 euros.

Considérant que cette modification de statuts porterait le capital social de la SPL à 124 000 euros ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de modification des statuts de la SPL.

ARTICLE 1 :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609122-DE

AUTORISE monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Lydie JAMIN

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE